

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

Séance du Lundi 23 Avril 2018

Présents : E Eloré, F Coquet, R Ngassa, G Canto, C Gautier, P Bréhant, L L'Héréec, D Gamichon, L Juin, M Poiteaux

Absents Excusés : A Tropée donne pouvoir à G Canto, JF.Menant, I Cloteau

Absents

Secrétaire de Séance : R Ngassa

Point à ajouter : 5) RPQS 2016

Approbation Compte-Rendu Conseil Municipal du 26 Mars 2018.

1) Aménagement Chemin Piétonnier : Demande de FST (Fonds de Solidarité Territoriale)

Afin de sécuriser les déplacements entre Andouillé et Neuville, la Commune d'Andouillé Neuville décide d'aménager une liaison douce entre les deux agglomérations. Monsieur le Maire rappelle que cet aménagement, validé par les Elus en séance du 15 Janvier 2018, constitue une des actions du programme défini dans le cadre du contrat d'objectifs élaboré en 2010. Le coût de l'opération est estimé à 50 000 E HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Département l'attribution d'une subvention spécifique au titre du FST (taux 44.50% du coût HT).

2) Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné : Extension de la Compétence Enfance/Jeunesse

Monsieur le Maire informe les Elus que le conseil communautaire, par délibération du 13 mars 2018, a validé la modification statutaire suivante : extension de la compétence Enfance/Jeunesse à la gestion et animation d'accueil collectif de mineurs d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, il est décidé :

- **d'adopter** la modification de l'article 7-4 Enfance-Jeunesse des statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,
- **de demander** à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

3) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : Bien Soumis au DPU (Droit de Préemption Urbain)

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Elus la Déclaration d'Intention d'Aliéner du bien soumis au Droit de Préemption Urbain situé en cette commune 4 Rue du Princé et cadastré section B n°804. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

4) Recrutement Agents Contractuels

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par la Loi, pour des besoins liés :

à un accroissement temporaire d'activité

au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément absents (congé annuel, maladie, maternité, parental...)

5) RPQS 2016

Monsieur le Maire rappelle que la législation impose la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif. Ledit rapport doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal **ADOpte** le Rapport 2016 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

6) Questions Diverses

* Tracteur

- nouveau tracteur : validation de la proposition de SM3 CLAAS / montant 31440E TTC
- ancien tracteur : vente pièces au plus offrant / montant minimum 800E

* Abattage Bois Résidence La Rivière

- validation de la proposition de Bruno DENIS - montant 906E TTC
- vente bois au plus offrant

* Compromis vente de l'immeuble signé le 23 Avril 2018 à hauteur de 255000 E net vendeur

* Plan d'Épandage Curage Lagune Communale

- gisement valorisé par GAEC des LOUVIERES
- Convention à signer

* Demande Familles Rurales ALSH été 2018 : mise à disposition locaux communaux

* PLU Communal

- réunion bilan Mardi 29 Mai 2018 à 14h00
- réunion personnes publiques associées Jeudi 07 Juin 2018 à 14h30
- réunion publique Jeudi 14 Juin 2018 à 20h00

* Comice Agricole : réunion le 07 Juin 2018 à 20h30 / pot offert par la Municipalité

* Prochain Conseil Municipal le Lundi 28 Mai 2018 à 20h30

Séance levée à 22h00.